

# FEUILLE OFFICIELLE

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

### PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES.	3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS.	0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.	

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

### PARTIE OFFICIELLE

#### AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.

*Clôture de l'exercice 1869.*

La clôture de l'exercice 1869 aura lieu, dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1870 :

#### SERVICE MARINE.

Le 20 février, pour le dépôt et la liquidation des pièces ;

Le 28 suivant pour le paiement.

#### SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars, pour la liquidation et l'ordonnancement ;

Le 31 suivant pour le paiement.

Ainsi toute créance de l'Etat dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, ou qui ayant été liquidée et ordonnancée n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 28 février ou le 31 mars, suivant qu'elle appartiendra au service marine ou au service colonial, tombera dans les créances dites d'exercices clos lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

### CALENDRIER

Jeudi 24. S<sup>e</sup> Mathias.

V. 25. S. Césaire.	L. 28. S. Romain.
S. 26. S. Nestor.	M. 1 <sup>er</sup> . S <sup>e</sup> Aubin.
D. 27. QUINQUAGÈS.	M. 2. S. GENDRE. N.L.

### PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

### PARTIE NON OFFICIELLE

Grâce à la généreuse initiative de quelques personnes qui se sont empressées d'organiser une souscription en faveur des victimes de l'incendie du 14 de ce mois, on a pu réunir déjà, à l'intention de ces malheureuses familles, une somme de treize cents francs.

Les offrandes sont reçues chez M. le Supérieur ecclésiastique, curé de Saint-Pierre, et chez M. Cordon Victor, négociant.

On écrit de Rome, le 8 décembre, à la *Correspondance Havas* :

Une bulle du pape, en date du 27 novembre, du concile, vient d'être distribuée aux évêques et aux autres pères de l'assemblée.

Elle comprend dix paragraphes :

1<sup>o</sup> Conseils généraux sur la conduite à tenir pendant le concile.

Pie IX y exhorte les pères à la charité, à l'étude, au recueillement, à la prière, à une vie simple et sobre.

2<sup>o</sup> Du droit de proposer des questions à l'assemblée.

Le pape pose d'abord en principe que le droit et la mission (*jus et munus*) de faire de ces propositions n'appartient qu'à la cour de Rome (*ad nos et ad hanc sedem apostolicam*). Cependant, il désire (*optamus*), il recommande même (*hortamus*) que tout père qui croirait devoir en faire les fasse librement. Ces propositions devront être soumises, par écrit et en particulier, à une congrégation de quelques cardinaux et évêques nommés par lui (*a nobis deputandi*); elles auront en vue un intérêt général, et non pas seulement un intérêt local; elles seront motivées : elles ne s'éloigneront pas des sentiments et traditions de l'Eglise. Sur le rapport de cette congrégation, le saint-père décidera s'il y a lieu de les déférer à l'assemblée conciliaire.

3<sup>o</sup> Importance et obligation du sacrement aux pères, mais à tout personnage admis, à quelque titre que ce soit, à prendre part aux travaux conciliaires.

4<sup>o</sup> Règlement sur la présence dans les réunions du concile.

Voici comment les pères seront classés et placés d'après la dignité et la date de la promotion de chacun : les cardinaux évêques, les

### FEUILLETON SCIENTIFIQUE

Progrès récents en photographie. — Le soleil peintre. — Paysages reproduits avec leurs couleurs naturelles. — Premiers essais d'héliochromie. — Photographies colorées nocturnes. — Nouvelle méthode de M. Ducos du Hauron. — Héliochromie par transparence. — Peintures photographiques résistant à l'action de la lumière. — Photographie sur émaux; derniers perfectionnements. — Procédé de M. Emile Duchemin. — Les émaux pour tous. — Vitrification des écritures, des plans, etc. — Autographes qui défieront la durée des temps. — Physiologie: Les animaux y voient-ils comme nous? — Recherches de M. P. Bert sur les daphnies. — Physique industrielle: Nouvel appareil pour apprécier les hautes températures. — Pyromètre à marbre de M. Lamy. — Transmission des indications à distance. Avantages pour l'industrie.

Les photographes sont maintenant en assez grand nombre pour que personne n'ignore plus que le soleil, à l'occasion, sait très-bien dessiner.

Mais peindre! quand parviendra-t-on à obliger le soleil à reproduire non-seulement les lignes, mais surtout les couleurs? Quel beau rêve que de se croire le pouvoir d'emprisonner dans une glace un joli visage avec ses traits délicats et ses tons chauds! L'image dans tout son éclat gravée à tout jamais dans le cristal! Est-ce un rêve?

Le soleil dessine, il grave, il peint même.

Le rêve est déjà bien près de la réalité, et il n'est plus permis de désespérer de l'avenir. Le soleil peint; les couleurs apparaissent sur

une plaque sensible convenablement préparée; malheureusement et comme si le peintre n'était pas encore content de son œuvre, il la détruit lui-même après l'avoir faite. La lumière efface ce qu'elle a tracé. Les couleurs héliochromiques disparaissent au bout de quelques jours.

En 1848, M. Edmond Becquerel montrait qu'il était possible de déposer sur une plaque d'argent un sous-chlorure violet jouissant de la propriété merveilleuse de reproduire toutes les couleurs du spectre. En dirigeant sur la plaque ces belles teintes qui résultent de la décomposition de la lumière par le prisme, on en produisait comme le reflet, et l'image subsistait dans l'obscurité.

C'est ainsi que M. Becquerel put préparer de magnifiques épreuves avec des teintes d'une grande vivacité. Le soleil seul avait du même coup dessiné et peint! Quarante-huit heures après le travail, il restait à peine trace de la peinture.

M. Poitevin, en 1865, obtint sur papier ce que M. Becquerel obtenait déjà sur plaques. Il parvint à exalter la sensibilité du sous-chlorure d'argent en le mettant en présence de substances également impressionnables à la lumière, telles que les bichromates alcalins, l'acide chromique, l'azotate d'urane. Le papier, préparé au sous-chlorure d'argent et imprégné d'une solution de bichromate de potasse, de sulfate de cuivre et de chlorure de

potassium, n'est cependant pas encore assez sensible pour recevoir directement l'image. On l'utilise seulement pour obtenir des images colorées dans l'appareil d'agrandissement.

Les images sont ensuite lavées à l'eau contenant de l'acide chromique et reprise par une dissolution de bichlorure de mercure, de nitrate de plomb, et enfin par de l'eau pure. Dans ces conditions, les épreuves se conservent très-bien dans un album à l'abri de la lumière solaire.

Les couleurs sont belles, assez vives, mais moins brillantes que lorsqu'elles sont obtenues sur verre par la méthode de M. Becquerel.

C'est déjà bien d'obliger le soleil à peindre pour un album, mais c'est peu commode d'être astreint à ne regarder ces images qu'à la lueur voilée d'une bougie et d'être sans cesse menacé de les voir s'évanouir, pour peu que l'on oublie de maintenir l'album fermé. La science nous a habitués à être plus exigeants. Cependant, quelques recherches qu'on ait tentées dans cette direction, les essais ont tous échoué jusqu'ici. La lumière veut bien peindre, mais elle efface toujours.

Un jeune savant, M. Louis Ducos de Hauron, vient de poser autrement le problème; il est parvenu déjà à des résultats assez remarquables pour qu'ils méritent certainement d'être mentionnés ici.

Puisque la lumière, après avoir engendré des couleurs, les efface, pensé M. Ducos de

cardinaux prêtres, les cardinaux diacres, les patriarches, les primats les archevêques, les évêques, les abbés *nullius*, les généraux des ordres religieux.

5<sup>e</sup> Commissions pour juger les excuses et les conflits (*judices excusationum ; judices quærelarum et controversiarum*).

Les pères nommeront au scrutin secret (*per schedulas secretas*) deux commissions, de cinq membres chacune, auxquelles ces affaires seront déférées.

6<sup>e</sup> Des officiers du concile.

On sait qu'ils sont au nombre de quarante-huit et qu'elles sont leurs attributions,

7<sup>e</sup> Des congrégations générales: Elles seront présidées par cinq légats ou présidents (la bulle affecte de les appeler constamment *præsides*), tous cardinaux et tenant leur mandat du pape; les cardinaux de Reisach, de Luca, Bizzari, Bilio et Capalti. Les pères pourront y prendre la parole, mais à la condition d'en demander l'autorisation dès la veille aux légats. Si un père, dans le cours de la congrégation, éprouve le désir de parler, il sollicitera d'abord la permission des légats.

Les légats distribueront aux pères, quelques jours avant chaque congrégation générale, un certain nombre de projets de canon élaborés par les commissions préparatoires du concile et imprimés (*schemata canonum*), de façon à ce que les pères puissent les étudier avec leurs théologiens respectifs.

Si un *schema canonis* réunit l'unanimité (d'après les traditions conciliaires, l'unanimité au moins morale est nécessaire, mais la bulle reste dans le vague sur ce point), on le déférera à la plus prochaine session et l'on passera à un autre.

Dans le cas contraire, le *schema*, avec l'exposé des objections qu'il soulève, sera renvoyé, selon la matière à laquelle il a trait, à une des quatre congrégations particulières ou députations (*congregationes peculiares seu deputationes*) chargées d'une étude plus approfondie.

Chacune de ces congrégations se composera de vingt-quatre évêques nommés par les pères, au scrutin secret, mais aura pour président un cardinal choisi par le pape, et qui choisira à son tour les théologiens, les canonistes et le secrétaire de la congrégation.

La première congrégation s'occupera des questions de foi; la deuxième, des questions de discipline ecclésiastique; la troisième, des

questions concernant les ordres religieux; la quatrième, des questions se rapportant aux Églises d'Orient.

La bulle glisse sur l'hypothèse d'un *schema* auquel les pères, réunis en congrégation générale, s'obstinent à refuser leur unanimousité, malgré les remaniements de la congrégation particulière à laquelle il compétait.

8<sup>e</sup> Des sessions publiques.

Le pape y fera donner lecture des projets de canon déjà approuvés dans les congrégations générales, après quoi on recueillera les votes des pères. Chaque père, interpellé par un *scrutator*, répondra *placent* (sous-entendu *canones*) ou *non placent*, à haute et intelligible voix.

Les votes dépouillés, le pape, la tiare en tête, prononcera son jugement sans appel (*supremam suam sententiam*), et ordonnera de promulguer les canons en question, sous cette rubrique solennelle: *Decreta modolecta placuerunt omnibus patribus, nomine dissentiente (s'il y a lieu unanimité matérielle), ou bien (chiffre des votes contraires, s'il y en a eu) exceptis, nosque, sacro approbante concilio, illa ita decernimus, statim atque sancimus ut lecta sunt.*

Il peut arriver, comme cela s'est vu à Trente, que des évêques ayant voté pour à la congrégation générale, se ravisent et votent contre à la session. On ne sait pas combien il faudrait de votes contraires pour empêcher le pape de passer outre, ni même si la cour de Rome admet le principe que des votes contraires puissent empêcher la promulgation. D'après la teneur même de la rubrique, il paraît que c'est le pape seul qui décrète, statue et sanctionne les canons, après avoir simplement demandé aux pères, pour s'éclairer, ce qu'ils en pensent.

9<sup>e</sup> De l'obligation de ne pas quitter le concile tant qu'il n'est pas clos.

10<sup>e</sup> Indult dispensant les évêques de l'obligation de résider dans leurs diocèses pour *l'usage de la durée du concile*.

Suivent les formules de chancellerie par lesquelles finissent toutes les bulles.

On écrit de Québec, le 28 décembre, au *Journal officiel*:

Nous trouvons, dans les documents imprimés par ordre de la chambre des communes du Canada, des statistiques intéressantes

sur les quatre provinces qui forment en ce moment la confédération ou Dominion of Canada. Les renseignements qu'elles contiennent sont exacts et puisés aux bonnes sources. Il est question, dans la troisième partie que nous avons sous les yeux, de l'étendue en milles carrés du Canada. Québec en compte 210,020; Ontario 121,000; la Nouvelle-Ecosse 18,660; le Nouveau-Brunswick 27,000. C'est donc la province de Québec qui vient en première ligne.

L'ordre change quand il s'agit de la population. Pour arriver à donner le chiffre approximatif de la population en 1868, l'on a adopté pour base du calcul la proportion suivante dans laquelle le nombre des habitants des provinces a augmenté de 1852 à 1861.

Cette augmentation était de 4,34 0/0 à Ontario; de 2,50 à Québec; de 2,80 à la Nouvelle-Ecosse; de 2,66 au Nouveau-Brunswick.

D'après ce calcul, nous obtenons le tableau suivant:

	Population en 1852.	Population en 1861.	Estimation en 1868.
Ontario.....	952,004	1,396,001	1,880,215
Québec.....	890,261	1,111,566	1,821,100
Nouvelle-Ecosse...	276,117	330,857	375,511
Nouveau-Brunswick	193,800	252,047	302,950
Totaux....	2,312,183	3,090,561	3,879,812

La population actuelle de la confédération ou dominion approche donc de 4 millions.

C'est dans la province de Québec que la population, laissée à ses propres forces, c'est-à-dire sans tenir compte de l'accroissement fourni par l'émigration étrangère, augmente avec le plus de rapidité. Dans peu de pays au monde, il serait possible de trouver peut-être une moyenne aussi élevée que dans cette province pour le nombre des membres d'une famille. Dans la plupart des districts ruraux, elle y est de sept et souvent de huit. C'est là un fait qui ne se produit, s'il faut en croire les documents soumis à la chambre des communes du Canada, que parmi les races jeunes et fortes que n'ont pas encore atteintes la corruption et la démorisation de certains pays où la population, laissée à ses propres forces, diminue de jour en jour.

Ces documents passent en revue la dépense et le revenu du Dominion pour la période de 1867 à 1868. Le revenu a été de 13,716,786 dol., soit 71,327,287 fr.; la dépense, dans laquelle n'est point comprise la somme affec-

Hauron, fournissons-lui des couleurs toutes faites qui échappent à son influence destructive et qu'elle n'aura plus qu'à *distribuer*, comme le fait le peintre lui-même. En un mot, donnons-lui la matière et laissons-la agir. Maintenant, comment réaliser cette conception théorique? Comment forcer le soleil à employer avec discernement une telle palette?

Il est utile ici de se rappeler que les couleurs simples se réduisent à trois: le rouge, le jaune et le bleu. Combinez ces couleurs en diverses proportions, et vous obtiendrez l'infinie variété des nuances de la nature. C'est une question de plus ou de moins. Ainsi le jaune et le bleu donnent du vert: mettez beaucoup de bleu et vous aurez du vert foncé, beaucoup de jaune et vous aurez du vert tendre, etc.

Par conséquent, si vous envisagez un paysage quelconque, vous pouvez le concevoir décomposé en trois tableaux distincts: l'un rouge, l'autre jaune, l'autre bleu. Ces trois tableaux, confondus et vus simultanément, donnent la représentation exacte de la nature, couleurs et modélisé tout ensemble.

Donc, préparer à la fois le tableau rouge, le tableau bleu et le tableau jaune d'un paysage, superposez et vous obtiendrez pour résultat l'image fidèle que vous cherchez, tel est le principe physique dont tire parti M. Ducos de Hauron.

Pour obtenir le tableau rouge, par exemple,

il suffit de produire dans la chambre noire, munie d'un verre rouge, une photographie ordinaire; il est clair que tous les rayons rouges seront arrêtés au passage, et le cliché reproduira en noir tous les objets rouges du paysage.

L'opération se fait du même coup pour les trois clichés dans une chambre noire triple munie de verres bleu violacé, rouge orangé et vert. On a trois clichés très-différents, bien entendu, puisque chacun d'eux n'offre que l'image des seuls objets colorés soit en rouge, soit en bleu, soit en jaune. Avec ces plaques, on peut se procurer autant de photographies colorées qu'on le désire.

Le cliché rouge, par exemple, servira à donner, par contact sur une laque monochrome, une photographie au charbon. Les objets rouges seuls y seront reproduits avec leurs tons plus ou moins foncés ou clairs. De même, le cliché bleu reproduira sur une laque monochrome bleu les seules objets bleus. Enfin le cliché jaune reproduira de même uniquement les objets jaunes.

Confondez maintenant par superposition ou par incorporation les trois épreuves monochromes, et vous verrez apparaître comme par enchantement toutes les véritables teintes du paysage avec tous leurs autres tons, leurs ombres, avec le modélisé et tout l'effet possible.

Cette fois, les couleurs sont stables, puisque c'est vous-mêmes qui les avez préparées. La photographie ne s'évanouira pas.

Et voici comment M. Ducos du Hauron oblige le soleil, par un artifice ingénieux, à dessiner et à peindre des épreuves qui sont inaltérables.

On remarquera qu'avec les clichés, on peut multiplier à l'infini les épreuves, et même les produire par tirage à la presse.

Tel est le dernier succès obtenu en héliochromie; il faut bien dire cependant que le nouveau procédé n'est pas encore applicable au portrait d'après nature: la durée de la pose est encore trop grande. Toutefois, on ne peut qu'admirer une découverte qui permet déjà de reproduire dans toute la variété de leur coloris, paysages, palais, monuments, tableaux, œuvres d'art, vitraux, etc.

Nous n'avons pas à aborder ici les questions de priorité, il n'est que juste, cependant, de citer, à côté de M. Ducos du Hauron, celui de M. Charles Cros. Chaque découverte semble attendre son heure pour éclore. Au moment où M. du Hauron, après de longues recherches, parvenait à produire des épreuves colorées, M. Charles Cros publiait, de son côté, la description de méthodes héliochromiques basées sur l'analyse de la lumière par transparence, par réfraction et par éclairage monochromatique. Les solutions des deux savants expérimentateurs sont partiellement semblables. Si donc la première application de cette ingénieuse méthode revient de droit à M. Ducos du Hauron, il conviendra, dans l'his-



tée au rachat de la dette, s'est élevée à 13,366,490 dol., soit 69,505,748 fr.

La dette publique est de 84,576,039 dol., soit 439,795,356 fr.

Le Dominion a acheté à l'étranger pour une valeur de 71,985,306 dollars, soit 374,328,591 fr.; ses exportations ont atteint une valeur approximative (car les relevés de la douane n'étaient pas prêts alors) de 60,384,338 dol., soit 313,998,557 francs.

Les droits de douane se sont élevés à 8,819,431 dol., soit 45,861,041 fr.

D'après les calculs qui précèdent, la population par mille Carré est de 10,20; le revenu réparti sur la population donne 3 dollars 50, soit 18 fr. 20 à chaque personne; la dépense divisée de la même manière est de 3 dol. 44, soit 17 fr. 88 1/2; la part de la dette publique est, pour tout habitant du Dominion of Canada, de 21 dol. 80, soit 113 fr. 36.

Les documents précités donnent aussi des détails sur les banques en existence dans le Dominion. Il y a, en tout, vingt-huit institutions de ce genre, dont dix neuf pour les provinces de Québec et d'Ontario, cinq pour la Nouvelle-Ecosse, et quatre pour le Nouveau-Brunswick. L'actif réuni de ces banques forme la somme de 80,893,302 dol., soit 420,645,170 fr.; le passif 51,048,169 dol., soit 265,450,478 francs.

Ces chiffres sont de nature à donner une idée très-favorable de la richesse et des ressources de la confédération canadienne.

La reine d'Angleterre, en vertu de l'acte du parlement britannique en date du 29 mars 1867, qui constituait en confédération, sous la dénomination de Dominion of Canada, les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau Brunswick, a décidé, par un ordre en conseil, que chacune d'elles aurait un sceau spécial dont voici la description héroïque:

Pour Ontario:

De sinople, au jet de trois fleurs d'azur d'or, tigées, au chef d'argent chargé de la croix de Saint-George.

Pour Québec:

D'or à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant, regardant, accompagné en chef de deux fleurs de lis d'azur, et, en pointe de trois feuilles d'étable de sinople tigées.

Pour la Nouvelle-Ecosse:

D'or à la fasce ondée d'azur, chargée d'un

saumon d'argent nageant, et accompagné de trois chardons naturels.

Pour le Nouveau-Brunswick:

D'or accompagné d'une lymphade, ou ancienne galère, avec rames en action au naturel, au chef de gueules chargé d'un lion d'or passant, regardant.

Et Sa Majesté a, en outre, ordonné que le grand sceau du Dominion of Canada se composerait des armoiries écartelées des quatre provinces formant la confédération.

Les comptes publics de la province de Québec pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1869 ont été mis sous les yeux de la législature provinciale assemblée à Québec.

Les dépenses de la province ont été de 1,331,911 dollars 49; les recettes de 1,676,152 dollars.

La province a, dans la banque de Montréal, des dépôts pour un montant de 563,200 dollars 11, dont 450,000 dollars portent intérêt.

Les recettes proviennent des sources suivantes de revenu. Puissance du Canada 979,626 dollars; Terres de la Couronne, 390,614 dollars; timbres, 104,539 dollars; éducation, 7,543 dollars; fonds de bâties des jurés, etc., 26,674 dollars.

Dépenses. — Législation, 134,116 dollars; gouvernement civil, 124,338 dollars; administration de la justice, 287,313 dollars; colonisation, 66,393 dollars; travaux publics, 56,678 dollars; hôpitaux, charité, 154,245.

Les estimés pour les six mois expirant le 30 juin 1870 et pour l'année financière expirant le 30 juin 1871, ont été aussi distribués aux membres. D'après ces calculs, les dépenses pour les dix-huit mois s'élèveront à 2,844,477 dollars. Voici comment est répartie cette dépense.

Pour les six mois finissant le 30 juin 1870; Education, 112,800 dollars; hôpitaux et institutions de charité, 67,818 dollars.

Pour l'année expirant le 30 juin 1871. Législation, 140,450 dollars; gouvernement civil, 133,705 dollars; justice, 380,992 dollars; éducation, 278,200 dollars; agriculture, sociétés, enseignement, 77,580,70 dollars; immigration, 20,000 dollars; colonisation, 237,000 dollars; travaux publics, 285,065 dollars. De cette somme, 30,000 dollars sont demandés pour la résidence du lieutenant-gouverneur, et 50,000 pour les édifices publics. Hôpitaux et charité, 129,450

dollars. Total pour l'année : 1,891,171 dollars.

Le revenu probable pour la même période sera de 2,597,504. En ajoutant à cela le surplus de 508,580, nous obtenons 3,106,084 dollars.

11 janvier. — Le bâtiment le *Queen Lear*, de Londres, parti de Cardiff pour Hong-Kong avec un chargement de charbon, s'est perdu vendredi à dix heures du matin, par 30 milles est-nord-ouest des Small. Vingt-cinq personnes qui se trouvaient à bord ont péri avec le bâtiment. Le second et trois matelots ont été recueillis hier à 14 milles sud-ouest de Lundy par le *Chester*, et ils ont été mis à terre ce matin à Plymouth, ils étaient restés quarante-cinq heures à la merci des vagues sur une épave de cabine. (Daily News.)

On lit dans l'*Union de Charleroy*:

Tout le monde connaît les dangers et les effets de la poudre, mais il arrive souvent qu'on les oublie. C'est ainsi que vendredi soir, la femme Maquaire, du hameau de la Sambre, à Mont-sur-Marchienne, voulant se débarrasser d'une bourse remplie de vieille poudre, la jeta dans le tiroir à cendres du poêle de la cuisine. Tout à coup il se fit une détonation effroyable et une secousse telle, que les vitres se brisèrent dans la place et même à l'étage.

La femme Maquaire fut la première victime de son imprudence : elle fut enveloppée de flammes et affreusement brûlée à la figure et aux mains. Un ouvrier en logement dans cette maison était précisément en ce moment occupé à allumer sa pipe au pot du poêle. Il fut également brûlé à la figure et aux mains. Les autres personnes en furent quittes pour la peur. Heureusement qu'elles se trouvaient là pour jeter de l'eau en abondance sur les deux victimes et l'affrayer.

## NOUVELLES MARITIMES

### PORT DE SAINT-PIERRE

#### BATIMENTS DU COMMERCE.

Février.

SORTIES.

ALLANT A

22. Alma, c. Hamon,

Guadeloupe.

avec 108,223 kil. morne sèche, ch. par MM. Beust père et fils, V. Le François et J. Clément.

toire des découvertes, de ne pas oublier les recherches théoriques de M. Charles Cros.

Autre progrès qui a bien aussi sa valeur ; il s'agit des photographies vitrifiées. On sait bien que toutes nos photographies ordinaires, celles qui ne sont pas faites au charbon, sont destinées à disparaître ; elles s'effacent chaque jour un peu, pour s'évanouir à la longue entièrement.

Les photographies au charbon sont bien inaltérables, mais beaucoup de personnes leur reprochent encore d'être dures à l'œil ; elles n'acquièrent qu'entre les mains d'artistes habiles cette douceur et ce moelleux dans le ton cette finesse dans les détails que possèdent les épreuvent aux sels d'argent.

Aussi la vogue appartient encore aux émaux photographiques, qui donnent des images d'une extrême délicatesse et absolument inaltérables, puisqu'elles sont vitrifiées. Toutefois les émaux sont coûteux ; les plaques d'émail se font sur cuivre ou sur or, et quelquefois même sur platine, pour pouvoir résister à la haute température du four ; elles se composent principalement de silice, d'oxyde d'étain et d'oxyde de plomb ; enfin ces plaques ne s'obtiennent que convexes et non planes ; aussi ne peut-on faire la photographie sur émail que par transport.

Un chercheur ingénieur, M. Emile Duchemin, est récemment parvenu à mettre les émaux photographiques à la portée de tout le

monde. La plaque était d'un prix élevé et sa surface était convexe ; on obtenait les images par transport. Maintenant les plaques coûteront très-peu, seront planes, et on pourra les utiliser pour produire directement les images. On avait sur papier des photographies qui s'effaçaient : on aura sans plus de peine, sur émail, des photographies qui dévieront la durée des temps. C'est un point important pour les arts, absolument résolu.

Au lieu de se servir de supports métalliques pour l'émail, M. Duchemin prend tout simplement du verre. Il a reconnu, en effet, que le verre en feuille, couvert d'un émail fusible à base d'arsenic peu remplacer très-économiquement les anciennes plaques, tout en se comportant bien au feu.

L'émail indiqué par M. Duchemin est ainsi formé : arsenic, 30 grammes ; sel de nitre, 30 grammes ; sable, 90 grammes ; litharge, 250 grammes.

Il est évident que cet émail doit être déposé sur un verre moins fusible que lui et dans la dilatation soit à très-peu près la sienne.

Les plaques de verre émaillé ainsi préparées sont précieuses par leur extrême commodité. En quelques minutes, on obtient avec elles des images inaltérables d'une admirable finesse.

Le verre-émail est légèrement dépoli pour mieux assurer le contact avec le cliché ; et l'image sortie, quelques secondes d'exposition

au feu, et l'épreuve est à tout jamais enfermée dans l'émail.

Lorsqu'il s'agit de recueillir directement l'image sur la plaque, le savant opérateur emploie le bitume de Judée ou le citrate de fer, soit encore le perchlorure de fer et l'acide tartrique, ou les bichromatés. On obtient ainsi directement, sans collodion, ni transport, une bonne épreuve photographique.

Par exemple, a-t-on recours au bichromate de potasse, on emploiera la solution suivante : eau, 100 gr. ; gomme, 4 gr. ; miel, 1 gr. ; bichromate, en cristaux 3 gr. — On étendra cette solution, parfaitement filtrée, sur un verre-émail et desséchant, il suffira d'effectuer les quatre opérations suivantes :

1<sup>e</sup> Exposition du verre sensibilisé à la lumière ; 2<sup>e</sup> développement de l'image au moyen d'un blaireau et de poudre dont voici la formule : oxyde de cobalt, 10 gr. ; oxyde de fer noir, 90 gr. ; minium, 100 gr. ; sable, 30 gr. ; 3<sup>e</sup> décomposition du bichromate en plongeant l'épreuve dans un bain : eau, 100 gr., et acide chlorhydrique, 5 gr. ; laver à l'eau pure et sécher ; 4<sup>e</sup> vitrification de l'épreuve sur une plaque de fonte bien lisse et couverte d'une couche de craie, de façon à ne pas déformer le verre-émail qui l'a vitrifié. Il suffit d'une minute environ, dans un moule bien chauffé, pour fixer et glacer l'épreuve.

HENRI DE PARVILLE,  
(La suite au prochain numéro.)



Une dépêche télégraphique du 21 février 1870 annonce que la goëlette postale, *Mary Fraser*, est arrivée à Halifax le même jour.

### ÉTAT CIVIL.

#### SAINT-PIERRE.

NAISSANCE.

17 février. — Allain Gélestine-Caroline.

### ANNONCES & AVIS

#### VENTE PUBLIQUE

##### AUX ENCHÈRES

*Par suite de baisse de mise à prix*

DE

#### DEUX TERRAINS

*Sis à Saint-Pierre, rue Joinville.*

On fait savoir 1<sup>o</sup> à tous ceux à qui il appartiendra, qu'en vertu d'une délibération du conseil de famille des mineurs Gilbert, homologuée par arrêt du Conseil d'appel des îles Saint-Pierre et Miquelon, en date du 29 décembre 1869.

2<sup>o</sup> Et d'une ordonnance de baisse de mise à prix en date du 23 février courant.

A la requête du sieur Paul Gilbert, tuteur desdits mineurs, en présence du sieur Pierre Hubert, armateur, leur subrogé-tuteur, où lui dûment appelé, il sera, le samedi 5 mars prochain, à une heure après midi, en la salle d'audience du Tribunal de la colonie, procédé par le ministère du Notaire soussigné, commis à cet effet par l'arrêt sus-visé, à la vente à l'imméuble ci-après désigné.

Un terrain propre à bâtir sis à Saint-Pierre, rue Joinville, borné au nord par Destouet et héritiers Boratra, sur une longueur de 17 mètres; au sud par la rue Joinville, sur une longueur de 15 mètres 80 centimètres; à l'est par Elphège et Destouet, sur une longueur de 33 mètres 70 centimètres et à l'ouest par héritiers Heudes, sur une longueur de 33 mètres.

Le premier lot se composera de la partie est du terrain, il mesurera 7 mètres 90 centimètres sur la rue Joinville, 8 mètres 50 centimètres au nord, 33 mètres 70 centimètres à l'est, touchant à Elphège et Destouet, et 33 mètres 35 centimètres à l'est, touchant au deuxième lot.

Le deuxième lot se composera de la partie ouest du terrain, il mesurera 7 mètres 90 cen-

timètres sur la rue Joinville, 8 mètres 50 centimètres au nord, 33 mètres 35 centimètres à l'est, touchant au premier lot, et 33 mètres à l'ouest, touchant aux héritiers Heudes.

*Mise à prix fixée par l'ordonnance sus-visée.*

Pour le 1<sup>er</sup> lot, ci. . . . . 1,200 fr.

Pour le 2<sup>me</sup> lot, ci. . . . . 1,200 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 23 février 1870.

*Le Notaire,*

C. SALOMON.

#### VENTE PUBLIQUE

##### AUX ENCHÈRES

*Par suite de baisse de mise à prix*

#### D'un terrain

ET

#### D'UNE MAISON

*Sis à Saint-Pierre, rue Carpillat.*

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra, qu'en vertu 1<sup>o</sup> d'une délibération du conseil de famille du mineur Martin Boratra, homologuée par arrêt du Conseil d'appel des îles Saint-Pierre et Miquelon, en date du 29 décembre 1869; 2<sup>o</sup> et d'une ordonnance de baisse de mise à prix en date du 23 février courant, à la requête de dame Francisco Lorenzena, veuve Martin-Galand Boratra, tutrice dudit mineur, en présence de M. Onésime Cormier, subrogé-tuteur, il sera, le samedi 5 mars prochain, à une heure après midi, en la salle d'audience du Tribunal de la colonie, procédé par le ministère du Notaire soussigné, commis à cet effet par l'arrêt sus-visé, à la vente en seul lot, au plus offrant et désigné:

Une maison et le terrain en dépendant sis à Saint-Pierre, rue Carpillat, le terrain mesurant de l'est à l'ouest 8 mètres 70 centimètres et du nord au sud 23 mètres 70 centimètres, tenant du nord à Jean Girardin, du sud à la rue Carpillat, de l'est aux époux Lahorde Jean et à la veuve Lemoal, de l'ouest à un jardin appartenant à l'Etat.

*Mise à prix fixée par l'ordonnance sus-visée: trois mille deux cents francs, ci. . . . . 3,200 fr.*

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 23 février 1870.

*Le Notaire,*

C. SALOMON.

### A VENDRE

OU

### A LOUER PRÉSENTEMENT.

**UNE MAISON** située rue de l'Ecluse, n° 21, et rue Bisson, consistant en deux salons et deux cuisines au rez-de-chaussée, deux grandes chambres et deux petites au premier, avec un vaste grenier sur le tout; un magasin, dans lequel se trouve une excellente fontaine; une cour et un jardin en très-bon état. Le tout mesurant une superficie de 400 mètres carrés.

S'adresser, au sieur DESCHAMPS Martin.

### EN VENTE

#### A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

#### Calendrier et Tableau postal

pour 1870 : 75 centimes.

Tableau postal seul : 50 centimes.

### L'ALMANACH DU MARIN

Pour 1870

Prix : 1 fr.

#### HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 24 février au 2 mars 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
FÉVRIER. MARS.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 24	3 08	3 52	8 56	9 38
Vend. 25	4 35	4 50	10 22	11 04
Sam. 26	5 16	5 53	11 42	0 16
Dim. 27	6 24	6 51	0 45	1 11
Lundi 28	7 16	7 37	1 34	2 5
Mardi 1	7 57	8 16	2 14	2 33
Merc. 2	8 34	8 51	2 50	3 17

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 16 au 22 février 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum.	minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.						
16	753	748	4 5	5 8			S.-E.	1	Ni.	pluie. et Brume
17	758	762	-7	-8	-9	N.-O.	4	Ni.	Aurore.	
18	769	770	-7 5	-5	-10	N.-E.	2	Ci.-Cu.		
19	769	767	-4 3	-1 5	-9 5	E.	1	Ci.-Cu..Ni.	Neige.	
20	762	761	-0 5	1	-8	S.-E.	1	Ni.	Brume.	
21	761	761	2 5	2		S.-E.	1	Ni.	Brume.	
22	756	776	2	1 5		S.-E.	1	Ni.	Brume.	